

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 10 SEPTEMBRE 2018**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle du Conseil de Gracefield sis au 3 rue de la Polyvalente à Gracefield, à 19 heures.

Sont présents les membres du conseil Claude Gauthier, Alain Labelle, Mathieu Caron, Katy Barbe, Hugo Guénette et Bernard Duffy formant quorum sous la présidence du maire Réal Rochon.

Sont aussi présents le directeur général et greffier, la directrice générale adjointe / greffière adjointe ainsi que 12 personnes dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 19 heures.

2018-09-266 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé de la conseillère Katy Barbe et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel quel :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1- LÉGISLATION

- 1-1 Adoption de l'ordre du jour
- 1-2-A Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2018
- 1-2-B Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août 2018

2- ADMINISTRATION

- 2-1 Adoption des comptes et des chèques au 31 août 2018
- 2-2 Engagement des dépenses – Septembre 2018
- 2-3 Dépôt des activités de fonctionnement et d'investissements à des fins fiscales au 31 août 2018
- 2-4 Formation « Loi sur le Cannabis »
- 2-5 Demande d'appui pour qu'Hydro-Québec soumette un plan pour la maîtrise de la végétation dans la municipalité de Canton de Low-2
- 2-6 Renouvellement de la licence de sécurité du pare-feu
- 2-7 Demande de soumission – fleurs 2019
- 2-8 Règlement d'emprunt no. 12-2003 – eau potable

- 2-9 Enseigne numérique – dépôt
- 2-10 Transfert budgétaire et inspections à risques élevés
- 2-11 Dépôt de l'ouverture de soumission no. 05-2018 – vente d'immeubles
- 2-12 Analyse de la situation concernant la fermeture effective ou annoncée de plusieurs commerces de Gracefield

3- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

4- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 4-1 Autorisation de formation – Q2.r,22
- 4-2 Autorisation de formation – gestion des installations septiques

5- TRANSPORT

- 5-1 Adoption du règlement no. 187-2018 abrogeant et remplaçant le règlement no. 129-2015 concernant la limite de vitesse sur le chemin du Poisson-Blanc
- 5-2 Logiciel d'information technique
- 5-3 Ajout à la résolution 2018-05-158
- 5-4 Fosse de réparation au garage municipal
- 5-5 Demande de soumission publique pour l'achat d'un camion 10 roues neuf

6- HYGIÈNE DU MILIEU

- 6-1 Optimisation de l'usine de traitement de l'eau potable

7- LOISIRS ET CULTURE

- 7-1 Formation pour sauveteur national

8- SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8-1 Pompiers à temps partiel
- 8-2 Dépôt et octroi de la soumission no. 06-2018 – vente d'équipements.

9- RAPPORT DE COMITÉS

10- PÉRIODE DE QUESTIONS

11- CORRESPONDANCES

12- VARIA :

13- LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-09-267 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2018

ATTENDU que conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé du conseiller Hugo Guénette et résolu,

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août dernier soit adopté tel que rédigé par la directrice générale adjointe / greffière adjointe et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-09-268 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AOÛT 2018

ATTENDU que conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Hugo Guénette et résolu,

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août dernier soit adopté tel que rédigé par la directrice générale adjointe / greffière adjointe et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-09-269 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX/ AOÛT 2018

Il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu,

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposé au comité des finances, pour un total de 717 220.75 \$:

- Rapport des salaires nets : 131 127.79 \$
- Liste sélective des chèques : chèques no. 22238 à 23252 pour un montant de 441 128.95 \$
- Liste des prélèvements : no. 7294 à 7345 pour un montant de 144 835.04 \$
- Chèques en circulation no. 23103 et 23132 pour un montant de 128.97 \$

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-09-270 ENGAGEMENT DE DÉPENSES / SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé du conseiller Mathieu Caron et résolu,

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés :

Administration	517.78 \$
Transport	1 364.37 \$
Loisirs et culture	21 896.48 \$

Que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2018-09-270.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Dépôt de rapports :

Dépôt par la trésorière des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales au 31 août 2018.

2018-09-271 FORMATION « LOI SUR LE CANNABIS »

Il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

D'autoriser le directeur général et greffier à participer à la formation « Loi sur le Cannabis » sur les droits et responsabilités de cette nouvelle Loi qui entrera en vigueur dès le 17 octobre 2018, formation qui se tiendra à Québec sur une période de deux (2) jours soit les 3 et 4 octobre 2018 au coût de 1 608 \$ plus les taxes applicables,

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-09-272 DEMANDE D'APPUI POUR QU'HYDRO-QUÉBEC SOUMETTE UN PLAN POUR LA MAÎTRISE DE LA VÉGÉTATION DANS LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE LOW

Attendu que la qualité du service d'électricité dans la municipalité du Canton de Low est de la responsabilité d'Hydro-Québec ;

Attendu qu'Hydro-Québec n'a fait aucune annonce pour la maîtrise de la végétation sur le territoire de la municipalité du Canton de Low ;

Attendu que les nombreuses pannes d'électricité dans la municipalité du Canton de Low mettent à risque la sécurité du public ;

Attendu qu'Hydro-Québec doit déterminer les interventions à faire et obtenir l'autorisation des propriétaires touchés par l'abattage d'arbres ainsi que les permis municipaux nécessaires ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

De demander à Hydro-Québec de soumettre un plan pour la maîtrise de la végétation sur le territoire de la municipalité du Canton de Low pour que cesse les nombreuses pannes électriques qui mettent à risque la sécurité du public.

Qu'une demande d'appui soit envoyée aux municipalités limitrophes ainsi qu'aux municipalités régionales de comtés de la Vallée-de-la-Gatineau, du Pontiac et des Collines-de-l'Outaouais.

Qu'une demande d'appui soit envoyée à Madame Stéphanie Vallée, Ministre de la Justice et Ministre responsable de la région de l'Outaouais ainsi qu'au député fédéral de Pontiac, Monsieur William Amos.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-09-273 RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE DE SÉCURITÉ DU PARE-FEU

Il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé du conseiller Hugo Guénette et résolu,

De renouveler notre licence de sécurité du pare-feu pour notre réseau informatique du fournisseur Groupe DL – Solutions informatiques incluant les frais de services pour un montant de 674 \$ plus les taxes applicables.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2018-09-274 DEMANDE DE SOUMISSION – FLEURS
2019**

Il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu,

D'autoriser la direction générale à demande des soumissions par voie d'invitation pour l'achat de fleurs pour l'année 2019.

- 25 paniers de 16 pouces
- 10 paniers de 12 pouces
- 25 caissons de fleurs
- Fumier, engrais.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2018-09-275 RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 12-2003 –
EAU POTABLE**

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu,

Qu'en octobre 2018, nous devons procéder au refinancement du règlement d'emprunt no. 12-2003 concernant l'eau potable pour un montant de 100 300 \$.

D'affecter à la diminution dudit refinancement, un montant de 3 720 \$ provenant du solde disponible du règlement d'emprunt fermé no. 12-2003 et d'un montant de 80 \$ provenant de l'opération dudit service diminuant ainsi le montant de refinancement à 96 500 \$.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-09-276 ENSEIGNE NUMÉRIQUE – DÉPÔT

Attendu que la résolution 2018-08-244 octroyait le contrat à Libertévision pour l'installation d'une enseigne numérique ainsi que sa mise en place;

Attendu que le projet est remboursé en totalité par Hydro-Québec;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu,

Qu'afin d'accélérer le processus pour l'installation et la mise en place d'une enseigne numérique, un dépôt au montant de 15 000 \$ sera remis à Libertévision, montant remboursé par Hydro-Québec.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2018-09-277 TRANSFERT BUDGÉTAIRE ET
INSPECTIONS À RISQUES ÉLEVÉS**

Attendu que le schéma de couverture de risques nous oblige à effectuer près de 137 inspections à risques élevés, environ 28 par année et 320 inspections pour les risques faibles sur les 1 600 à effectuer;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé du conseiller Hugo Guénette et résolu,

D'autoriser un transfert budgétaire d'un montant de 6 000 \$ du poste 02 22000 140 (rémunération) au poste budgétaire 02 22001 442 (services techniques schéma de couverture de risque).

De tenter une entente avec la municipalité de Blue Sea afin que leur directeur du service incendie M. Éric Lacaille puisse effectuer les inspections à risques élevés pour les 5 prochaines années au taux horaire approximatif de 33 \$ pour la première année et qui pourrait être majoré de 2.5% par année.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal :

Dépôt de l'ouverture de la soumission no. 05-2018 pour la vente d'immeubles. Nous n'avons reçu aucune offre.

Le maire mentionne que la liste est sur le site Web et que l'on peut vendre de gré à gré, car nous n'avons reçu aucune offre.

Le maire mentionne aux personnes présentes que suite aux fermetures effectives ou annoncées de plusieurs commerces de Gracefield, un comité spécial a été formé et les personnes suivantes font parties du comité : Claude Gauthier, Bernard Duffy, moi-même ainsi que le directeur général.

Suite à des discussions avec Web Action, une plateforme de vente en ligne, à laquelle les commerçants pourront adhérer à de faibles coûts sera disponible sur le site web de la Ville.

Sujet qui sera discuté en comité : souligner les nouveaux commerces et offrir à tous les commerces le site Web de la Ville pour se faire connaître.

Vous êtes invités le 18 septembre prochain à un 5 à 7 avec la firme Web Action qui nous présentera un vidéo pour le site web afin d'aider nos commerçants.

Suite à cette rencontre, il y aura la rencontre avec la Caisse populaire Desjardins de Gracefield concernant la fusion.

2018-09-278 AUTORISATION DE FORMATION

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Hugo Guénette et résolu,

D'autoriser Éric Gauthier et Simon Parisien à suivre la formation sur le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées offertes par la Combeq les 21 et 22 novembre prochain à Saint-Jérôme au coût de 550.07 \$ par personne.

Que les frais d'inscription, d'hébergement, de déplacement et de subsistance soient à la charge de la Ville de Gracefield.

Que suite à cette formation Messieurs Gauthier et Parisien soient autorisés à effectuer des inspections en relation à cette réglementation.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-09-279 AUTORISATION DE FORMATION – GESTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé du conseiller Mathieu Caron et résolu,

D'autoriser Mme Anne St-Amour à suivre la formation concernant la gestion des installations septiques offerte en ligne par PG Solutions au coût de 541 \$ plus les taxes.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-09-280 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 187-2018

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Hugo Guénette et résolu,

Que le règlement no 187-2018 abrogeant et remplaçant le règlement no. 129-2015 concernant la limite de vitesse sur le chemin du Poisson-Blanc soit adopté tel que déposé.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2018-09-281 LOGICIEL
TECHNIQUE**

D'INFORMATION

Il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé du conseiller Mathieu Caron et résolu,

D'autoriser l'acquisition d'un logiciel d'information technique essentiel au diagnostic des différents systèmes électriques et mécaniques pour les véhicules lourds du fournisseur Mitchell 1, au coût annuel de 2 520 \$ pour une période d'un an seulement.

Cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02 32000 526.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-09-282 AJOUT À LA RÉOLUTION 2018-05-158

Attendu que deux postes d'opérateur à temps plein devaient être inscrits à la résolution 2018-05-158 et qu'ils ont été omis;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé de la conseillère Katy Barbe et résolu,

Que M. Marc Crêtes soit nommé opérateur à temps plein en date du 14 mai 2018 et que M. Martin Rochon soit nommé opérateur à temps plein en date du 28 mai 2018.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2018-09-283 FOSSE DE RÉPARATION AU GARAGE
MUNICIPAL**

Il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

D'autoriser une dépense estimée à 3 640 \$ plus les taxes à la firme LH2 pour la réalisation de plans et devis pour la fosse de réparation au garage municipal pour l'électricité, la mécanique et la ventilation.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2018-09-284 DEMANDE DE SOUMISSION PUBLIQUE
POUR L'ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES
NEUF**

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Mathieu Caron et résolu,

D'autoriser la demande de soumission publique pour l'achat d'un camion 10 roues neuf.

Le mode de financement sera par crédit-bail pour une période de 10 ans avec un résiduel de 1 \$ et le premier paiement sera déboursé en janvier 2019 seulement.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-09-285 OPTIMISATION À L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Attendu que plusieurs défaillances ont été constatées au fil des années avec le procédé Dagua, procédé qui nous a été imposé par le Gouvernement;

Attendu que suite à des rencontres avec notre députée provinciale et ministre de la Justice Madame Stéphanie Vallée, une étude a été demandée à la firme GBI services d'ingénierie pour des travaux d'optimisation et d'amélioration à l'usine d'eau potable en raison de l'engagement du Gouvernement du Québec de contribuer financièrement à l'optimisation de l'usine;

Attendu que l'étude a été déposée le 18 juillet dernier;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu,

L'estimation préliminaire des coûts de travaux est de 294 150 \$.

Qu'une copie de l'étude déposée soit remise à Madame Stéphanie Vallée et que par le fait même, cette résolution se veut une demande de contribution auprès du Gouvernement du Québec pour effectuer tel que convenu, les travaux d'optimisation de l'usine de traitement de l'eau potable de Gracefield.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-09-286 FORMATION POUR SAUVETEUR NATIONAL

Attendu qu'à toutes les années, nous éprouvons de la difficulté à engager des sauveteurs;

Attendu que Mesdames Emy Pelletier et Sonia Gauthier ont manifesté leur intérêt à être sauveteur pour la Ville de Gracefield;

Attendu que le coût total pour la formation est de 560 \$ (3 étapes : médaille de bronze 143\$, croix de bronze 102\$ et sauveteur national 295\$)

Attendu qu'elles sont prêtes à s'engager pour une période de 2 étés si la Ville procédait au paiement de leur formation;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé de la conseillère Katy Barbe et résolu,

D'autoriser Emy Pelletier et Sonia Gauthier à suivre la formation sauveteur national. Elles devront s'engager pour une période de deux ans et si elles brisent leur engagement, les frais de formation devront être remboursés au prorata.

Qu'à chaque étape réussie, la Ville procédera aux remboursements des frais de formation, la Ville ne paiera pas pour des reprises.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-09-287 POMPIERS À TEMPS PARTIEL

Attendu que Messieurs Martin Rochon et Richard Blais ont présenté leurs candidatures afin de faire partie de la brigade incendie de la Ville de Gracefield;

Attendu que le Directeur du service d'incendie & responsable de l'application du Plan des mesures d'urgence demande à ce que ces deux candidats participent aux 2 pratiques à venir en 2018 tout dépendant des interventions;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu,

D'autoriser tel que prévu par le Directeur du service d'incendie & responsable de l'application du Plan des mesures d'urgence une dépense estimée à 300 \$ pour permettre à Messieurs Rochon et Blais de participer aux activités de la brigade incendie.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-09-288 DÉPÔT ET OCTROI DE LA SOUMISSION NO. 06-2018 – VENTES D'ÉQUIPEMENTS

Attendu que des soumissions ont été demandées pour la vente de plusieurs équipements;

Attendu que nous avons reçu deux offres;

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé de la conseillère Katy Barbe et résolu,

De vendre à Michael Gainsford les équipements suivants :

- 25 \$ pour la chop-saw Stihl TS-350
- 120 \$ pour 4 piscines de 1 500 gallons

- 100 \$ pour 2 pompes incendie Thibault 16 hp
- 50 \$ pour une pompe Hale 16 hp
- 50 \$ pour 10 boyaux de 10 pouces de succion 3 pouces
- 50 \$ pour 20 boyaux de 2 ½ pouces par 50 pieds
- 50 \$ pour la scie à métal Husquavarna

Pour la génératrice, nous avons eu 2 soumissionnaires au même montant soit 50 \$, il y aura tirage au sort en présence des deux soumissionnaires et le conseil autorise la vente au vainqueur.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal :

Pour ce qui est de la génératrice, les deux soumissionnaires ont déposé une offre pour le même montant (50\$), si aucun des deux ne retirent leurs offres, il y aura tirage au sort en présence des deux soumissionnaires et une nouvelle résolution vous sera déposée.

Rapport de comités :

Bernard Duffy : Les comptes ont été vérifiés, rien n'est contraire aux normes et pratiques. Je suis déçu que nos employés ne puissent installer le lave-vaisselle, car cela a coûté très cher. Au dernier comité de voirie, j'ai demandé à ce qu'un inventaire soit fait et que l'on procède au burinage de nos équipements. Concernant l'OMH, rien de spécial.

Réal Rochon : le burinage est commencé.

Alain Labelle : on procède au nettoyage d'automne tel que nettoyage de fossé, ébranchage. On fait ce que l'on peut avec notre budget pour ne pas charger trop aux contribuables. Pour ce qui est de la subvention pour le chemin Poisson-Blanc, nous n'avons aucune nouvelle.

Réal Rochon : Il y a qui disent que l'argent pour le chemin Poisson-Blanc a été dépensé ailleurs, nous ne pouvons l'avoir dépensé, car nous n'avons pas eu la subvention dont la demande était de 2 000 000 \$. Pour ce qui est des travaux au chemin du Lac-à-l'Île, nous avons eu une subvention de 75 000 \$.

Période de questions

Les sujets discutés durant la période de questions sont déposés en annexe au procès-verbal.

Note au procès-verbal :

Dépôt de la correspondance du 13 août au 4 septembre 2018.

2018-09-289 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le maire Réal Rochon et résolu,

De lever la séance, il est 20 h 10.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Le maire

Le directeur général et
greffier

Réal Rochon

Bernard Caouette, avocat

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Réal Rochon
Maire